



Public

Toute personne âgée d'au moins 18 ans souhaitant être formée à la conduite des chariots automoteurs à conducteur accompagnant en vue d'être autorisée à conduire et/ou d'obtenir le CACES® visé

Pré-requis

Maîtriser la langue française
Se munir impérativement de chaussures de sécurité, gants

Durée

1 jour soit 7 heures
(Théorie+ pratique)

Prix

195 € HT
234 € TTC



Certification visée : CACES® R485



Lien vers MonCompteFormation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>



Pédagogie

► Résultats attendus

Obtenir le CACES® R485 selon la CNAMTS

► Objectifs pédagogiques

Passage des épreuves théoriques et pratiques en vue d'obtenir le CACES®



Calendrier 2022

► Agen

- 15 mars
- 31 mai
- 7 octobre
- 30 novembre

► Périgueux

- 12 avril
- 25 octobre

► Marmande

- 24 janvier
- 27 avril
- 05 juillet
- 8 septembre
- 10 novembre

► Intervenant(es)

- Testeurs habilités

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Test CACES®

Présentation

Le CACES® est issu de recommandations de la CNAM. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.

**Chaque candidat doit présenter une pièce d'identité qui sera vérifiée par le Testeur.
La photo est obligatoire.**

Évaluation théorique

- Durée : 1 heure environ
- La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

Évaluation pratique

• EPI obligatoire : Équipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants).
Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques

- La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués **et** d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème
- Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par l'AFNOR, organisme certificateur

Fin des épreuves

- Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

Validité

- 5 ans